



Chambre régionale des comptes
de Midi-Pyrénées

TOULOUSE, le 22 décembre 2009

Le Président

Réf. : JO9 310 01

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 243-5 du code des juridictions financières je vous notifie le rapport d'observations définitives sur la commune de Lectoure accompagné de la réponse écrite.

Il vous appartient de communiquer ce document au conseil municipal dès sa plus proche réunion.

Conformément à la loi, cette communication doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée et le rapport, assorti le cas échéant des réponses reçues, doit être joint à la convocation adressée aux membres de celle-ci. Il donnera lieu à un débat lors de sa présentation.

Vous voudrez bien me tenir informé des conditions de cette communication par tout moyen à votre convenance, par exemple en m'adressant copie d'un extrait du procès-verbal des débats ou du relevé des délibérations.

Je vous rappelle que ces observations sont, selon les dispositions de l'article R. 241-18 du code précité, communicables aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante suivant leur réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Louis BEAUD de BRIVE

Monsieur Gérard DUCLOS
Maire
Hôtel de ville
Place du général de Gaulle
32700 - LECTOURE



Chambre régionale des comptes
de Midi-Pyrénées

TOULOUSE, le 19 septembre 2009

Le Président

N/Réf. : JO9 310 01

Monsieur le Maire,

Par lettre en date du 1^{er} avril 2009, vous avez été informé du contrôle, par la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées, des comptes et de la gestion de la commune de Lectoure au titre des exercices 2002 à 2007, l'examen de la gestion ayant été étendu aux données disponibles les plus récentes. L'entretien préalable avec le rapporteur, prévu à l'article L. 243-1 du code des juridictions financières étant intervenu le 11 juin 2009, la chambre a procédé, dans sa séance du 23 juillet 2009, à l'examen du rapport que lui a présenté le conseiller chargé de l'instruction.

Par lettre du 18 septembre 2009, je vous ai adressé les observations provisoires retenues par la chambre lors de sa séance du 23 juillet 2009.

A la suite de la réponse apportée par votre lettre du 6 octobre 2009, la juridiction a, dans sa séance du 23 octobre 2009, arrêté les observations définitives ci-jointes qui portent sur l'évolution de la situation financière de la commune de Lectoure.

Ces observations constituent le rapport d'observations définitives prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières.

Monsieur Gérard DUCLOS, Maire

Hôtel de ville
Place du général de Gaulle
32700 LECTOURE

Conformément à cet article vous disposez d'un délai d'un mois pour faire parvenir, si vous le désirez, au greffe de la chambre une réponse écrite qui sera alors jointe audit rapport d'observations.

Au terme du délai précité et une fois complété, le cas échéant, par la réponse, le rapport d'observations définitives vous sera notifié à nouveau pour être présenté à l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là qu'il sera communicable aux tiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Louis BEAUD de BRIVE

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

DE MIDI-PYRENEES

N/Réf. : JO9 310 01

**RAPPORT D'OBSERVATION DEFINITIVES
SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE LECTOURE**

§§§

DEPARTEMENT DU GERS (32)

§§§

EXERCICES 2002 à 2008

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS DEFINITIVES
SUR LA SITUATION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE LECTOURE**

La commune de Lectoure, collectivité de 4 200 habitants, a vu sa situation financière s'améliorer depuis 2005. La capacité d'autofinancement dégagée par la gestion courante a permis de couvrir l'annuité en capital des emprunts et de financer une partie significative des investissements sur les quatre derniers exercices (2005-2008).

Les charges financières sont désormais comparables à celles des communes de la même strate démographique.

L'endettement s'est réduit de plus de 1 M€ entre 2002 et 2008 ; la capacité d'autofinancement brute, dont la moyenne est de 0,65 M€ entre 2002 et 2008, permettrait le remboursement de l'encours de la dette en 6 ans (capacité de désendettement), durée inférieure au seuil de 10 ans jugé critique.

Les taux de la fiscalité, demeurés constants de 2001 à 2009 (à l'exception de l'année 2005), sont supérieurs à ceux des communes comparables. La marge de manœuvre de la collectivité en ce domaine est limitée, le potentiel fiscal par habitant étant, pour sa part, inférieur à celui des communes de la même strate démographique.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	1
2. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ	1
2.1. Les dépenses et des recettes de fonctionnement	1
2.1.1. Les dépenses de gestion.	2
2.1.2. Les produits de gestion.....	2
2.2. Les principaux ratios et agrégats	4
2.2.1. L'excédent brut d'exploitation	4
2.2.2. L'autofinancement.....	4
2.2.3. L'endettement.....	4
2.2.4. Le fonds de roulement	5
2.3. Conclusion	5
3. DIVERS	5
3.1. Le temps de travail	5
3.2. la revalorisation des indemnités des agents	5

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

DE MIDI-PYRENEES

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE LECTOURE (Gers) (exercices 2002-2008)

1. INTRODUCTION

Lectoure, commune de 4 200 habitants, est située entre les villes d'Agen et d'Auch, à 40 km de la première et 35 km de la seconde, chef lieu du département. La distance qui la sépare de Toulouse, métropole régionale, est de 120 km. La commune de Lectoure adhère à la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, présidée par le maire de Lectoure.

Lectoure dispose d'un centre thermal qui propose diverses formules de remise en forme et de traitement des affections rhumatismales et séquelles de traumatismes ostéo-articulaires. Ce centre, réhabilité en 2004, est géré par le département du Gers. L'hôpital local est en cours de restructuration.

A ces éléments de contexte, il convient d'ajouter que la commune de Lectoure a perdu 200 habitants depuis le précédent recensement. Comme beaucoup de « *bourgs-centres* », la commune assure des charges de centralité dont peuvent bénéficier les habitants de la périphérie. Un effort particulier est fait pour la petite enfance et le 3^e âge.

Plus récemment, ont été réalisés des investissements à caractère urbanistique et touristique comme la suppression du parking aérien devant la cathédrale Saint-Gervais.

2. LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

La situation financière de la commune de Lectoure a été examinée sur la période 2002-2008, avec une actualisation, sur certains points, issue des données du budget primitif 2009.

Cet examen s'appuie sur les tendances enregistrées par les postes de dépenses et de recettes les plus significatifs du budget principal ainsi que des indicateurs et agrégats le plus couramment utilisés.

2.1. Les dépenses et des recettes de fonctionnement

Il ressort des données retranscrites dans le tableau joint en annexe que la progression moyenne annuelle des produits, soit 4,64 %, est légèrement supérieure à celle des charges qui s'établit à 4,54 %. L'évolution des principales données est retracée ci-après.

2.1.1. Les dépenses de gestion.

L'étude est limitée aux dépenses les plus significatives.

- *Les dépenses de personnel*

Les charges de personnel (63 agents en 2008) constituent le poste le plus important. Elles représentaient 40,3 % des charges de gestion en 2008 et leur évolution a été de 3,65 % en moyenne par an sur l'ensemble de la période.

La croissance de la masse salariale résulte, pour partie, hormis les augmentations légales ou liées aux promotions, du rattrapage de carrières des agents opéré à partir de 2002. Il convient de souligner que la progression limitée est aussi liée au fait que la commune ne compte qu'un agent de catégorie A (DGS) et un seul agent de catégorie B. A noter également que la commune de Lectoure dispose, parmi le personnel technique, de nombreux corps de métiers lui permettant de réaliser des travaux en régie relativement nombreux.

- *Les subventions versées*

Les subventions versées n'évoluent pas sensiblement. Elles représentent un montant de 310 000 € en moyenne par an. En 2008, les principaux bénéficiaires ont été le centre aéré pour 118 211 €, la halte garderie pour 60 000 € et l'office du tourisme pour 25 000 €. La collectivité a signé, avec chacun de ces organismes les conventions prévues par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- *Les charges à caractère général et autres charges*

L'évolution de ces charges sur la période est relativement contenue et n'appelle pas de remarques particulières.

2.1.2. Les produits de gestion

Ils sont essentiellement constitués par la fiscalité locale et la dotation globale de fonctionnement (DGF)

- *Les impôts locaux*

Sur la période examinée, les impôts locaux ont représenté, en moyenne, 32,4 % des produits de gestion contre 33,4 % pour les communes appartenant à la même strate démographique.

Les « autres impôts et taxes » ont, pour leur part, représenté en moyenne annuelle 3,1 % des produits de gestion contre 6,0 % pour la moyenne des communes de la strate démographique (source Bercy Collectivités.).

Si l'on analyse l'évolution des taux et des produits sur la période, on aboutit à un résultat plus nuancé.

Evolution des taux :

	2004	2005-2006-2007-2008	Strate 2008
Foncier bâti	31,41	32,35	18,68
Foncier non bâti	115,12	118,55	51,22
Taxe d'habitation	15,60	16,07	13,30
Taxe professionnelle	0	0	0

Il résulte des données qui précèdent que les taux appliqués ont été relativement stables sur la période.

Toutefois, ils apparaissent particulièrement élevés au regard de ceux des communes de la même strate démographique : plus de 20 % pour la taxe d'habitation et plus 70 % pour le foncier bâti.

Le produit fiscal global

En milliers d'€	2006	2007	2008	€par habitant en 2008	€par habitant strate 2008
Foncier bâti	898	931	946	213	173
Foncier non bâti	216	218	221	50	10
Taxe d'habitation	423	441	471	106	141
Taxe professionnelle	0	0	0	0	0

L'augmentation des produits fiscaux pour les exercices 2005 à 2008 n'est pas consécutive à l'augmentation des taux puisqu'ils sont restés fixes, mais elle est due à la progression des bases locatives. Une révision de ces dernières a également contribué à améliorer le produit fiscal.

S'agissant du potentiel fiscal qui traduit les facultés contributives des habitants, il est inférieur à celui de la strate. Il ressort en effet à 494 €/hab. en 2008 pour la commune de Lectoure contre 668 €pour les communes de la même strate.

Il ressort des données qui précèdent que la marge de manœuvre de la collectivité en matière fiscale apparaît limitée.

▪ *La dotation globale de fonctionnement (DGF)*

Elle est passée de 1,04 M€ en 2002 à 1,28 M€ en 2008 soit une progression moyenne annuelle de 3,5 %, soit une évolution inférieure à celle de l'ensemble des produits (4,64 %).

2.2. Les principaux ratios et agrégats

2.2.1. L'excédent brut d'exploitation

Il est appréhendé à travers les charges et les recettes de fonctionnement (hors charges financières, exceptionnelles et dotations aux amortissements et provisions). Il constitue le premier indicateur permettant l'analyse de la qualité de la gestion courante de la commune.

Il s'est établi, en moyenne, à 0,7 M€ entre 2002 et 2005 et à 1,1 M€ entre 2006 et 2008. Cette augmentation est liée à une évolution plus rapide des produits de gestion sur la période 2006 – 2008 que sur la période précédente.

2.2.2. L'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) brute est l'excédent de ressources dégagé par la collectivité au niveau de la section de fonctionnement, lequel doit permettre d'assurer le remboursement de l'emprunt et, également, dans le cadre d'une bonne gestion, une partie du financement des investissements.

Le tableau joint en annexe retrace, sur la période 2002-2008, l'évolution de la capacité d'autofinancement brute et de la capacité d'autofinancement nette (après remboursement du capital de l'annuité de la dette) dont les montants moyens annuels sur la période ont été respectivement de 0,65 M€ et 0,3 M€

Il convient toutefois de noter une évolution positive de la CAF nette puisque celle-ci a été, en moyenne, de 0,13 M€ sur la période 2002 à 2005 et de 0,52 M€ entre 2006 et 2008.

2.2.3. L'endettement

Avec un encours de 3,368 M€ en 2008, soit 759 € par habitant (contre 788 € pour la strate) et une charge d'intérêts de 164 000 € (94 €/hab. pour la commune de Lectoure comparé à 112 €/hab pour la strate), la situation de la commune connaît une évolution positive dans ce domaine.

L'encours de la dette a par ailleurs été réduit de 1 M€ entre 2002 et 2008, la commune n'ayant pas emprunté, ni en 2006 ni en 2008.

Sur la période 2002-2008, la capacité d'autofinancement brute moyenne (0,65 M€), rapportée à l'encours moyen de la dette (4,052 M€), permettrait de rembourser cet encours en 6 ans (capacité de désendettement), durée sensiblement inférieure au seuil jugé critique de 10 ans.

2.2.4. Le fonds de roulement

Le fonds de roulement, qui peut être assimilé à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés et accumulés au cours du temps, a été, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, d'un montant limité et particulièrement faible en 2005.

Il s'est toutefois redressé en 2007 avant de perdre de son ampleur en 2008 comme le montre le tableau ci-après.

						<i>En m€</i>
2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
315	650	153	79	302	874	473

2.3. Conclusion

En dégageant un excédent brut de fonctionnement de l'ordre de 1 M€ sur les trois derniers exercices et en ayant ramené sa dette à un niveau très convenable, la commune de Lectoure n'apparaît pas dans une situation financière critique même si sa marge de manœuvre fiscale reste limitée.

La chambre recommande à la commune de poursuivre sa politique de maîtrise des charges de fonctionnement afin de dégager un autofinancement lui permettant de contribuer, de manière la plus significative possible, au financement des investissements et de contenir ainsi son endettement.

3. DIVERS

3.1. Le temps de travail

La chambre a examiné le régime de temps de travail applicable à l'ensemble du personnel de la commune de Lectoure. Elle a constaté que la durée annuelle de 1 607 h, correspondant au régime prévu par les textes, a été respectée et qu'une annualisation a été mise en place pour certains corps de métiers.

3.2. La revalorisation des indemnités des agents

Une revalorisation des indemnités perçues par les personnels de la commune (25 € par mois et par agent) a été décidée à l'occasion du vote du budget 2009. Cette mesure serait justifiée par une remise à niveau progressive des rémunérations accessoires.

Néanmoins, demeure pour la commune la volonté affichée de limiter la progression des charges de fonctionnement et d'accroître l'autofinancement, objectif rappelé ci-dessus et que la chambre ne peut qu'encourager.

Telles sont les observations définitives que la juridiction a décidé de vous communiquer.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

DE MIDI-PYRENEES

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE LECTOURE (32)**

SITUATION FINANCIERE

Milliers d'euros	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
L'AUTOFINANCEMENT							
Produits de gestion	4 258	4 064	4 209	4 912	4 757	4 903	5 590
Charges de gestion <i>(dont personnel)</i>	3 845 <i>(1 635)</i>	3 715 <i>(1 716)</i>	4 101 <i>(1 823)</i>	4 605 <i>(1 858)</i>	4 212 <i>(1 900)</i>	4 166 <i>(1 967)</i>	5 021 <i>(2 028)</i>
Excédent brut de fonctionnement	823	773	577	689	1 053	1 210	991
Charges financières	219	239	286	185	243	172	164
Résultat de fonctionnement	413	348	109	307	545	736	569
Capacité d'autofinancement brute	611	535	306	539	815	992	777
Remboursement capital emprunt	413	366	355	338	334	412	255
Capacité d'autofinancement nette	198	169	- 48	201	481	580	522
INVESTISSEMENTS							
Ressources d'investissement <i>(dont emprunt nouveau)</i>	1 728 <i>(852)</i>	4 141 <i>(519)</i>	2 358 <i>(388)</i>	1 926 <i>(50)</i>	1 453 <i>(0)</i>	1 492 <i>(250)</i>	2 210 <i>(0)</i>
Total des emplois d'investissement <i>(dont dépenses d'équipement)</i> <i>(dont remboursement d'emprunt)</i>	1 487 <i>(973)</i> <i>(413)</i>	3 933 <i>(2 108)</i> <i>(366)</i>	2 615 <i>(1 198)</i> <i>(355)</i>	2 057 <i>(1 199)</i> <i>(338)</i>	1 506 <i>(1 114)</i> <i>(334)</i>	1 228 <i>(811)</i> <i>(412)</i>	2 437 <i>(1 628)</i> <i>(255)</i>
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement	- 241	- 209	+ 257	+ 131	+ 53	- 264	+ 227
Fonds de roulement	315	650	153	79	302	874	473
ENDETTEMENT							
Encours de la dette	4 378	4 531	4 564	4 119	3 785	3 623	3 368

(source Bercy collectivités)